

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 17 JUIN 2020**

Ordre du jour :

- * Approbation du dernier Conseil Municipal
- * Indemnités du Maire et des Adjointes
- * CCAS : Nombre d'élus et de membres extérieurs.
- * Nomination des Membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- * Tarifs de la Garderie et de la Cantine, Année scolaire 2020 - 2021
- * Subventions aux Associations
- * Présentation et Attribution du marché de "Mise en Sécurité du village de Crozes Hermitage" Phase 2, Lot 2 et 3, tranche ferme.
- Questions Diverses.

Date de convocation : 11 juin 2020

Présents : Mmes-Mrs MONTAGNE Jean-Michel, ANDRE Patrick, BUSCHE Chantal, GAILLARD Jimmy, BERNE Williams, DELHOME Gabriel, ROCHE Mattieu, LIONNETON Eric, PERRAULT Teddy, VENIER Jérôme, PANO Paola, TROSSEVIN Michèle, MERLE Angélique, BONNARDEL Cécile

Pouvoir : Mme LEGRAND Marielle à M. GAILLARD Jimmy

La séance est ouverte à 20h05

Secrétaire de séance : Paola PANO

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant un avenant pour le bureau d'étude STADIA.

Approbation du dernier compte rendu

Indemnités du maire et des quatre adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu l'élection des adjoints en date du 25/05/2020,

Vu les arrêtés municipaux du 02/06/2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire. Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Monsieur le Maire propose le taux maximal correspondant à la strate de la commune de Crozes Hermitage soit 40.30 % pour le Maire et 10.7% de l'indice brut 1027 pour les adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire à 40.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 10.7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Nomination des délégués au CCAS + nombre de personnes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il doit être procédé par le Conseil Municipal, à la nomination et aux nombres des membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

Après avoir procédé à l'élection dans les formes réglementaire ont été élus délégués du Centre Communal d'Action Sociale de la commune au nombre de six.

M. Jean-Michel MONTAGNE, Président

Elus : Mme Marielle LEGRAND, M. Jimmy GAILLARD, Mme Michèle TROSSEVIN, Mme Cécile BONNARDEL, Mme Angélique MERLE.

Nomination des Membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Proposition d'une liste de commissaires titulaires et suppléants : 22 personnes dont 2 contribuables hors commune qui sera présentée à la Direction des services fiscaux de la Drôme pour la nomination des membres de la commission communale des impôts pour 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Tarifs cantine 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de la cantine scolaire ainsi que son règlement intérieur et propose de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour l'année 2020-2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le repas de la cantine à 4,50 € pour les enfants du RPI et 4,70 € pour les enfants hors communes ainsi que 5,20 € pour les adultes.

PRECISE que les enfants non-inscrits et qui se retrouvent à la cantine, le repas sera facturé majoré au prix de 8 €.

DIT que la facturation se fera à mois échu par le biais d'un prélèvement.

Tarifs garderie 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de la garderie scolaire ainsi que son règlement intérieur et propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2020-2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RAPPELLE les horaires de la garderie les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires comme suit : le matin de 7 heures 30 à 8 heures 10 et le soir de 16 heures 30 à 18 heures 15.

DECIDE d'appliquer la participation ainsi :

180 € /an pour un enfant du RPI // 220 € /an pour un enfant hors commune

250 € /an pour deux enfants du RPI // 290 € /an pour deux enfants hors commune

330 € /an pour trois enfants du RPI // 360 € /an pour trois enfants hors commune

Gratuit à partir du 4^{ème} enfant

Garderie occasionnelle

*carte de 10 passages (1 passage par enfant) au tarif de 50 €.

PRECISE que le dépassement des heures d'ouverture reste sanctionné d'une amende forfaitaire de 11 € quel que soit la durée du dépassement.

AJOUTE que tout règlement non effectué auprès de la trésorerie dans le trimestre qui suit la présence du ou des enfant(s) en garderie sera majoré de 10 €.

Subventions aux Associations

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de procéder au vote des subventions aux associations pour 2020.

ASSOCIATIONS	MONTANT	ASSOCIATIONS	MONTANT
Sou des écoles Larnage/Crozes	630 €	Assoc. Sportive de Larnage	130 €
Assoc. La Boule Crozoise	130 €	Théâtre Amateur Crozois	130 €
Paroisse St Vincent (ADV)	130 €	A.C.CA Crozes Hermitage	130 €
Club des Anciens	130 €	Duo de l'hermitage	130 €
Les rustines	130 €		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les montants des subventions attribuées aux associations pour l'année 2020, pour un montant total de 1 670 €.

Mise en sécurité du village de Crozes Hermitage phase 2 : attribution du marché (lot 2 et 3) Tranche ferme

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 20,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce programme et notamment le marché et les ordres de service afférents suivant :

Lot 2 – Entreprise ROFFAT TP-305 Route de Bellevue 26600 MERCUROL-VEAUNES

Tranche ferme : 80 833.95 € HT soit 97 000.74 € TTC

Lot 3 – Entreprise RAMPA ENERGIES – Parc Industriel Rhône Vallée - BP 29 - 07250 LE POUZIN

Tranche ferme : 59 952.00 € HT soit 71 942.40 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Cabinet d'étude avenant n°1 – Cheminement doux pour la mobilité et la sécurité piétonne dans la traversée du village phase 2.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 février 2020 où la commune faisait appel au cabinet d'étude STADIA pour l'aménagement du village phase 2.

Un avenant est nécessaire pour l'ensemble de la mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, l'avenant du cabinet d'étude STADIA, de Bourg de Péage pour un montant de **4 000 € HT** soit **4 800 € TTC** ; montant total du contrat de maîtrise d'œuvre **26 750 € HT** soit **32 100 € TTC**.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Questions diverses :

- Lecture des courriers en faveur de la filière viticole pour soutenir la motion de soutien contre les taxes imposées par les USA
- Charte à consulter par Paola puis fera son compte rendu aux élus
- Dépôt sauvage près de poubelles : trouver une politique pour appréhender ces agissements : réflexion sur la verbalisation
- Miroir à la sortie du parking de l'école à laver ou remplacer

La séance est levée à 22h18

**Le Maire,
Jean-Michel MONTAGNE**